



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

radio

Question écrite n° 16723

Texte de la question

Mme Catherine Génisson attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la création d'un statut de « Radio de découverte ». Lors de ses rencontres avec les différentes organisations des radios associatives, elle a affirmé que les questions culturelles et l'aide à la création étaient de la toute première importance et qu'il fallait donc faire en sorte que les radios associatives puissent continuer de remplir leurs missions. Afin de réaliser ces objectifs, elle lui demande si elle est disposée à signer un décret portant création d'un statut de « Radio de découverte » ou à intégrer ce concept dans la future loi sur l'audiovisuel.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est conscient du rôle joué par les radios associatives dans la mise en application des quotas de chanson française et notamment dans le domaine de la découverte de nouveaux talents. L'action de promotion artistique qu'elles assurent bien souvent en amont de celui joué par les radios thématiques et généralistes - on peut même parler de complémentarité par rapport aux radios commerciales dans la mesure où certains groupes ont accédé à la notoriété grâce à une promotion active sur les antennes de nombreuses radios associatives - est reconnue dans les faits par les sociétés de production et certains réseaux qui construisent une partie de leur programmation à partir des nouveautés découvertes par ces antennes. Sans reprendre totalement à leur compte le projet des radios qui ont imaginé le label « Radio de découverte », les différents partenaires, tant producteurs que diffuseurs, ont estimé que la démarche méritait d'être intégrée dans les efforts de dynamisation de la filière musicale. En tout état de cause, plutôt qu'un cadre législatif et réglementaire qui peut s'avérer trop contraignant à l'égard d'un secteur par essence extrêmement évolutif et flexible, la reconnaissance de ce rôle de découvreur par les professionnels eux-mêmes semble la solution la plus appropriée et sera soutenue par la ministre de la culture et de la communication si les professionnels le souhaitent.

Données clés

Auteur : [Mme Catherine Génisson](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16723

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 juillet 1998, page 3686

Réponse publiée le : 24 août 1998, page 4683